



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

ECE/MP.PP/WG.1/2007/L.7  
30 avril 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR L'ACCÈS  
À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU  
PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À LA JUSTICE  
EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail des Parties à la Convention

Septième réunion  
Genève, 2-4 mai 2007  
Point 14 de l'ordre du jour provisoire  
Rapport financier pour 2006

**RAPPORT SUR LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES  
ET LES DÉPENSES EN 2006**

Document établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau \*

1. À leur deuxième réunion, les Parties à la Convention ont adopté la décision II/7 relative au programme de travail pour 2006-2008 (ECE/MP.PP/2005/2/Add.11). La Réunion des Parties à la Convention a également adopté la décision II/6 relative aux dispositions financières, par laquelle elle a prié le secrétariat de suivre les dépenses et d'établir des rapports annuels à l'intention du Groupe de travail des Parties, conformément aux Règles de gestion financière de l'ONU, afin de garantir que le montant des contributions correspond à celui du financement nécessaire pour la mise en œuvre du programme de travail (ECE/MP.PP/2005/2/Add.10, par. 4).

---

\* Le présent document n'a pas pu être soumis à la date prévue d'une part car les données financières définitives pour 2006 n'ont été disponibles que peu avant cette date et d'autre part en raison de mouvements de personnel au sein du secrétariat.

2. À sa sixième réunion, le Groupe de travail des Parties a examiné un document établi par le secrétariat, intitulé «Programme de travail pour 2006-2008: Ventilation des dépenses et des recettes prévues et liste provisoire des réunions» (ECE/MP.PP/WG.1/2006/9). Il est convenu que ce document devrait fournir au secrétariat des indications concernant l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale jusqu'à sa prochaine réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2006/2, par. 67).

3. Comme suite à la demande de la Réunion des Parties et compte tenu du document ECE/MP.PP/WG.1/2006/9, le secrétariat a établi:

a) Un aperçu des contributions versées par les Parties et les Signataires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, avec indication, aux fins de comparaison, de contributions versées en 2004 et 2005 (annexe I); et

b) Un aperçu des dépenses engagées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 (annexe II).

4. Diverses observations concernant les données chiffrées qui figurent dans les annexes sont formulées dans les paragraphes suivants.

5. Tandis que les recettes effectives du Fonds d'affectation spéciale en 2006 apparaissent dans la colonne B, une nouvelle colonne (colonne C), intitulée «Montant ajusté des contributions pour 2006» a été ajoutée. Celle-ci ne tient pas compte des contributions reçues en 2006 mais affectées à des dépenses prévues pour une autre année, mais comptabilise les contributions affectées à des dépenses de 2006 mais versées au cours d'une autre année.

6. Le montant total des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale de la Convention<sup>1</sup> se montait à 931 850 dollars des États-Unis en 2006. Les intérêts perçus et les gains de change ont porté ce montant à 986 750 dollars É.-U. Toutefois, une part importante des contributions reçues en 2006 a été affectée à des dépenses prévues pour d'autres années, soit

---

<sup>1</sup> Ce qu'on entend précisément ici par «Fonds d'affectation spéciale de la Convention» est en fait une subdivision du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale. Le recours au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition a pratiquement cessé, ce qui explique qu'aucune contribution ne soit parvenue par le truchement de ce Fonds en 2006 et qu'aucun autre financement ne soit prévu pour l'avenir par son intermédiaire.

un montant sensiblement supérieur aux montants versés au cours des années antérieures mais affectés à des dépenses de 2006. C'est ce qui explique que le montant total ajusté soit moins élevé, se montant à 766 842 dollars É.-U. De plus, des contributions en nature d'un montant de 28 001 dollars É.-U. ont été reçues<sup>2</sup>, ce qui a porté le montant total des contributions en espèces et en nature à 794 843 dollars É.-U. Ce dernier montant reste certes légèrement inférieur au montant estimatif du budget de base et largement en deçà du montant estimatif du budget annuel global annoncé dans le document ECE/MP.PP/WG.1/2006/9 (soit à 909 650 dollars É.-U. et 1 473 746 dollars É.-U. respectivement), mais représente toutefois une hausse considérable par rapport aux années précédentes.

7. Les Parties et Signataires qui ont versé des contributions en 2006 étaient légèrement plus nombreux qu'en 2005, et huit d'entre eux contribuaient pour la première fois. Cependant, quatre Parties qui avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale en 2005 ne l'ont pas refait en 2006, et une part importante des Parties et Signataires – plus de 40 % – n'a jamais contribué. De plus, il ne semble pas que la charge que représente le financement du programme de travail soit répartie de manière équitable entre les donateurs.

8. Abstraction faite des contributions en nature<sup>3</sup>, le montant des dépenses effectives pour l'année (quelque 637 000 dollars É.-U.) était largement inférieur au budget de base prévu (909 650 dollars É.-U.) et au montant des recettes (environ 767 000 dollars É.-U.). Sur ce total, quelque 25 000 dollars É.-U. prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition correspondaient à des contributions versées au cours d'années antérieures aux fins d'activités liées à la Convention d'Aarhus<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> Il s'agit là des contributions en nature versées pour la mise en œuvre du programme de travail de la Convention, non pas pour les frais de fonctionnement du secrétariat.

<sup>3</sup> Étant donné que les contributions en nature ont été affectées à des activités non prévues dans le programme de travail, plus précisément à l'élaboration d'un plan stratégique à long terme, elles n'ont pas couvert les dépenses prévues dans ledit programme.

<sup>4</sup> Ces contributions ont servi à couvrir les frais de voyage des experts ayant participé aux travaux du Groupe de travail des RRTP en 2006 (voir annexe II).

9. Dans la plupart des différents domaines d'activité, le montant des dépenses effectives était inférieur au montant estimatif du budget de base, dans une proportion à peu près identique à l'écart entre le montant total des dépenses et le montant estimatif du budget de base total.

Certains postes de dépenses appellent néanmoins un certain nombre de commentaires:

- Les dépenses engagées au titre du renforcement des capacités restent très en deçà du montant estimatif du budget de base correspondant, ce qui montre une fois encore que la participation directe du secrétariat aux projets de renforcement des capacités est limitée depuis qu'il a été décidé de mettre davantage l'accent sur son rôle de coordination;
- Pour utiliser au mieux les effectifs, des ressources extrabudgétaires (équivalant à 10 % d'un poste d'agent de projet) ont été allouées à l'accès à la justice (il avait initialement été prévu que les dépenses de personnel relatives à ce domaine d'activité seraient imputées sur le budget ordinaire);
- Considérant la situation financière en septembre 2006 (voir aussi le paragraphe 10 a) ci-dessous), le Bureau a approuvé à sa douzième réunion une proposition du secrétariat de retarder le début des travaux sur la participation du public à la prise de décisions stratégiques, au motif que certaines activités prévues au titre du programme de travail devaient être amputées, différées ou étalées dans le temps en raison de l'insuffisance des ressources et parce que la décision II/7 ne leur accordait pas un caractère prioritaire;
- Les travaux préparatoires à l'élaboration d'un plan stratégique à long terme n'ayant pas été définis dans la décision II/7 ni dans le document ECE/MP.PP/WG.1/2006/9 comme un domaine d'activité à part entière, aucun financement n'a été expressément prévu à ce titre dans le programme de travail. Ces travaux ont donc été financés au moyen de contributions en nature (versées par la Belgique et la Norvège).

10. Tandis que le montant estimatif du budget de base prévu dans la décision II/7 partait du principe que trois postes d'administrateur affecté aux projets étaient financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la période de trois ans, ce montant a été revu à la baisse dans le document ECE/MP.PP/WG.1/2006/9, qui prévoit 2,5 postes d'administrateur affecté aux projets

pour une période initiale de dix-huit mois et trois postes du même type pour une deuxième période de dix-huit mois. En pratique, pendant la quasi-totalité de 2006, seuls deux de ces postes ont été financés par le Fonds d'affectation spéciale. Étant donné que le montant des recettes (même après ajustement) est supérieur à celui des dépenses, il serait légitime de se demander pourquoi les dépenses n'ont pas été accrues pour mieux mettre en œuvre le programme de travail, notamment en portant de 2 à 2,5 le nombre de postes d'agent de projet, comme le prévoyait le document ECE/MP.PP/WG.1/2006/9. À cet égard, il importe de faire les trois observations suivantes:

a) Premièrement, la plus grande partie des fonds n'a été reçue qu'au cours du deuxième semestre. Seuls 126 000 dollars É.-U. (18 %) des quelque 712 000 dollars É.-U. reçus pour des activités prévues en 2006 l'ont été au premier semestre;

b) Deuxièmement, la nature des modalités de financement ne permet pas de prédire avec certitude que l'on disposera effectivement des fonds dont le versement a été annoncé;

c) Troisièmement, même s'il avait été possible de savoir avec plus de certitude que les fonds seraient versés, le solde n'aurait pas été suffisant pour accroître le nombre de postes d'agent de projet – en réalité, au moment où cela aurait pu être envisagé, à l'automne, les fonds disponibles étaient justes suffisants pour assurer le renouvellement des contrats des agents de projet déjà en poste pour l'année suivante. Ce constat met en évidence la nécessité de disposer d'un solde légèrement supérieur, ce que l'excédent dégagé en 2006 rend possible.

11. Le recours au budget ordinaire de l'ONU, qui couvre certaines dépenses de personnel<sup>5</sup> ainsi que les coûts des services de conférence<sup>6</sup>, est resté globalement stable depuis la deuxième réunion des Parties (voir ECE/MP.PP/2005/10, par. 28).

---

<sup>5</sup> En 2006, deux postes d'administrateur (un P-4 et un P-2) et, à partir d'octobre, un poste à mi-temps d'agent des services généraux (G-5), ont été financés sur le budget ordinaire. En outre, un poste d'agent des services généraux (initialement G-4, reclassé à G-5 en septembre 2006) a été financé au titre des dépenses d'appui au programme des Fonds d'affectation spéciale créés par la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE.

<sup>6</sup> Sont couverts les coûts afférents aux salles de réunion et aux services d'interprétation, de traduction et de distribution des documents officiels.

## Annexe I

**CONTRIBUTIONS REÇUES EN 2006 AU TITRE DU PROGRAMME  
DE TRAVAIL DE LA CONVENTION**

<u>Colonne A</u> Pays (Parties et signataires)	<u>Colonne B</u> Contributions en 2006: Montant effectif (en dollars É.-U.)	<u>Colonne C</u> Contributions en 2006: Montant effectif ajusté (en dollars É.-U.)	<u>Colonne D</u> Contributions pour 2005 (en dollars É.-U.)	<u>Colonne E</u> Contributions pour 2004 (en dollars É.-U.)
Albanie				
Allemagne	57 009,62	57 009,62	60 476,00	59 420,00
Arménie				
Autriche	26 350,46	13 175,23		11 856,00
Azerbaïdjan				
Bélarus	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
Belgique	65 538,00	40 538,00	27 096,00	21 963,00
Bulgarie	5 500,00	5 500,00	5 000,00	
Chypre				
Croatie				
Danemark	41 209,78	20 604,89	20 605,00	39 108,00
Espagne	25 641,03	25 641,03	26 420,00	24 876,00
Estonie	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
Ex-République yougoslave de Macédoine				
Finlande	13 157,89	10 000,00	10 000,00	10 000,00
France	170 122,11	106 508,88	72 377,00	73 507,00
Géorgie	3 832,16	3 832,16		
Grèce				
Hongrie	2 400,00	2 400,00		
Irlande				
Islande				
Italie	125 391,62	125 391,62	129 702,00	123 370,00
Kazakhstan			315,00	
Kirghizistan			990,00	
Lettonie	2 000,00	2 000,00	1 200,00	
Liechtenstein				
Lituanie	200,00	200,00		
Luxembourg				
Malte	1 000,00	1 000,00	1 000,00	231,00
Moldova	500,00	500,00		1 000,00

<u>Colonne A</u> Pays (Parties et signataires)	<u>Colonne B</u> Contributions en 2006: Montant effectif (en dollars É.-U.)	<u>Colonne C</u> Contributions en 2006: Montant effectif ajusté (en dollars É.-U.)	<u>Colonne D</u> Contributions pour 2005 (en dollars É.-U.)	<u>Colonne E</u> Contributions pour 2004 (en dollars É.-U.)
Monaco				
Norvège	47 412,68	47 412,68	35 646,00	30 816,00
Pays-Bas			19 992,00	55 054,00
Pologne				
Portugal				
République tchèque	10 000,00	10 000,00		
Roumanie	1 000,00	1 000,00		
Royaume-Uni	52 173,91	52 173,91	56 497,00	53 500,00
Slovaquie	956,00	956,00		
Slovénie			8 675,00	1 500,00
Suède	101 285,00	19 975,00	19 974,00	19 975,00
Suisse	16 528,93	16 528,93		
Tadjikistan	190,00	190,00	400,00	
Turkménistan	200,00	200,00		
Ukraine				
Communauté européenne	128 205,13	128 205,13	120 919,00	120 374,00
Dons publics	29,57			
Subventions de la Fondation RUIG (crédits affectés en 2007)	13 016,95			
<b>Total</b>	<b>931 850,84</b>	<b>711 943,08</b>	<b>638 284,00</b>	<b>646 550,00</b>
<i>Intérêts perçus et gains de change</i>	<i>54 898,66</i>	<i>54 898,66</i>		
	<b>986 479,50</b>	<b>766 841,74</b>		
<b>Contributions en nature</b>	<b>28 001,08</b>	<b>28 001,08</b>		
Belgique (plan stratégique à long terme)	16 100,00	16 100,00		
Norvège (plan stratégique à long terme)	11 901,08	11 901,08		
<b>Total (y compris les contributions en nature)</b>	<b>1 014 750,58</b>	<b>794 842,82</b>		

## Annexe II

**DÉPENSES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION  
FINANCÉES PAR LES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE  
DE LA CEE<sup>1</sup> POUR 2006**

Activité	Description et code	Montant	Total partiel	Total général	Estimation de la sixième réunion du Groupe de travail des Parties*	
					Montant de base	Montant global
<b>I. Mécanisme d'examen du respect des dispositions</b>				<b>162 066,39</b>	<b>237 480,00</b>	<b>356 720,00</b>
Dépenses de personnel	Administrateurs (L-3): 0,60, plus services de secrétariat		94 108,74		132 480,00	216 720,00
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	(Membres du Comité et autres participants)		63 990,43		70 000,00	80 000,00
Contrats de sous-traitance	Services de consultant (traduction)	3 967,22	3 967,22		30 000,00	50 000,00
Frais de voyage du personnel	Missions, indemnités journalières de subsistance	0,00	0,00		5 000,00	10 000,00
<b>II. Activités de renforcement des capacités</b>				<b>47 054,36</b>	<b>134 360,00</b>	<b>279 800,00</b>
Dépenses de personnel	Administrateurs (L-3): 0,30, plus services de secrétariat		47 054,36		99 360,00	154 800,00
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	(Participants qui y ont droit)	0,00	0,00		0,00	5 000,00
Activités de renforcement des capacités	Services de consultant (traduction)	0,00	0,00		20 000,00	100 000,00
Documents, études	Services de consultant (traduction)	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00
Frais de voyage du personnel	Missions, indemnités journalières de subsistance	0,00	0,00		5 000,00	10 000,00
<b>III. Sensibilisation et promotion de la Convention et du protocole sur les RRTP</b>				<b>33 724,74</b>	<b>63 120,00</b>	<b>117 400,00</b>
Dépenses de personnel	Administrateurs (L-3): 0,20, plus services de secrétariat		31 369,58		33 120,00	77 400,00
Frais de voyage du personnel	Missions, indemnités journalières de subsistance		2 355,16		30 000,00	40 000,00

<sup>1</sup> Le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale et le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition



Activité	Description et code	Montant	Total partiel	Total général	Estimation de la sixième réunion du Groupe de travail des Parties *	
					Montant de base	Montant global
<b>IV. Mécanisme d'échange d'informations</b>				<b>57 280,50</b>	<b>96 240,00</b>	<b>127 400,00</b>
Dépenses de personnel	Administrateurs (L-3): 0,20, plus services de secrétariat		55 282,70		66 240,00	77 400,00
Frais de voyage du personnel	Missions, indemnités journalières de subsistance		1 997,80		0,00	0,00
Contrats de sous-traitance	Services de consultant (traduction)	0,00	0,00		30 000,00	50 000,00
<b>V. Participation du public à des forums internationaux</b>				<b>37 096,92</b>	<b>45 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	(Participants qui y ont droit)		13 096,92		15 000,00	20 000,00
Contrats de sous-traitance	Services de consultant		24 000,00		30 000,00	50 000,00
<b>VI. Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP)</b>				<b>102 378,48</b>	<b>117 240,00</b>	<b>172 400,00</b>
Dépenses de personnel	Administrateurs (L-3): 0,40, plus services de secrétariat		62 739,16		66 240,00	77 400,00
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	Groupes de travail (participants qui y ont droit)		35 600,04		35 000,00	35 000,00
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	Groupes d'experts (participants qui y ont droit)	0,00	0,00		6 000,00	30 000,00
Frais de voyage du personnel	Missions, indemnités journalières de subsistance		4 039,28		0,00	0,00
Contrats de sous-traitance	Services de consultant (traduction)	0,00	0,00		10 000,00	30 000,00
<b>VII. Accès à la justice</b>				<b>35 335,47</b>	<b>15 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
Dépenses de personnel	Administrateurs (L-3): 0,10, plus services de secrétariat		15 684,79		0,00	0,00
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	(Participants qui y ont droit)		19 650,68		15 000,00	25 000,00
Contrats de sous-traitance	Services de consultant, rassemblement et examen d'études de cas	0,00	0,00		0,00	10 000,00

Activité	Description et code	Montant	Total partiel	Total général	Estimation de la sixième réunion du Groupe de travail des Parties *	
					Montant de base	Montant global
<b>VIII. Outils informatiques</b>				<b>52 984,73</b>	<b>36 560,00</b>	<b>60 480,00</b>
Dépenses de personnel	Administrateurs (L-3): 0,10, plus services de secrétariat		15 684,79		16 560,00	15 480,00
Frais de voyage	Missions, indemnités journalières de subsistance		2 430,52		0,00	5 000,00
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	(Participants qui y ont droit)		19 869,42		15 000,00	25 000,00
Subventions (GRID)			15 000,00		0,00	0,00
<b>IX. Organismes génétiquement modifiés (OGM)</b>				<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	(Participants qui y ont droit)		0,00		0,00	0,00
Contrats de sous-traitance	Services de consultant (traduction)		0,00		5 000,00	10 000,00
<b>X. Participation du public à la prise de décisions stratégiques</b>				<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	(Participants qui y ont droit)		0,00		0,00	0,00
Contrats de sous-traitance	Services de consultant (traduction)		0,00		25 000,00	40 000,00
Frais de voyage du personnel	Missions, indemnités journalières de subsistance		0,00		0,00	5 000,00
<b>XI. Coordination et supervision des activités entre les sessions</b>				<b>39 052,24</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	Réunion du Groupe de travail des Parties (participants qui y ont droit)		33 257,25		25 000,00	25 000,00
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	Réunion du bureau (participants qui y ont droit)		5 794,99		5 000,00	5 000,00

Activité	Description et code	Montant	Total partiel	Total général	Estimation de la sixième réunion du Groupe de travail des Parties *	
					Montant de base	Montant global
<b>XII. Troisième réunion ordinaire des Parties</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	(Participants qui y ont droit)		0,00			
Contrats de sous-traitance	Services de consultant (traduction)		0,00			
Frais de voyage du personnel	Missions, indemnités journalières de subsistance		0,00			
<b>Ajustements et économies réalisés au titre de réunions des années précédentes</b>				<b>-3 276,70</b>		
Consultants			-350,00			
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	(Participants qui y ont droit)		-2 223,05			
Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance	(Personnel)		-703,65			
<b>1) Total net</b>				<b>563 697,13</b>	805 000,00	1 304 200,00
<b>2) Dépenses d'appui au programme, soit de 13 % de 1)</b>				<b>73 280,63</b>	104 650,00	169 546,00
<b>3) Réserves de fonctionnement, soit de 15 % de 1)</b>				<b>84 554,57</b>	120 750,00	195 630,00
<b>4) TOTAL 1) + 2) + 3)</b>				<b>721 532,33</b>	1 030 400,00	1 669 376,00
<b>5) TOTAL 1) + 2)</b>				<b>636 977,76</b>	909 650,00	1 473 746,00

\* Les chiffres figurant dans ces deux colonnes sont extraits du document ECE/MP.PP/WG.1/2006/9.

-----